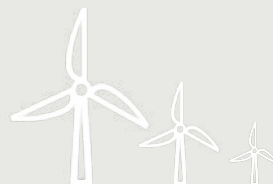


Projet éolien des Pressoirs à Paudy

Lettre d'information n°4

Décembre 2021

Le mot de la cheffe de projet



Madame, Monsieur,

Pour construire et exploiter un parc éolien, il est nécessaire d'obtenir une Autorisation Environnementale. Une étude d'impact doit notamment être réalisée et comporter différents volets sur lesquels nous présentons ici un point d'avancement (étude acoustique, environnementale, paysagère). Ces études, réalisées par des bureaux indépendants, ont permis d'affiner le nombre d'éoliennes, leur hauteur maximale et leur emplacement définitif. Nous vous présentons ces résultats dans cette 4ème lettre d'information.

En parallèle de la réalisation des études, nous avons organisé en juin dernier un atelier avec les habitants de Paudy. Cet atelier portait sur la co-construction des mesures d'accompagnement, mesures volontaires de la part de RWE Renouvelables France. A la suite de cet atelier, nous avons rencontré en août dernier, la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Indre et des chasseurs de Paudy, afin d'affiner certaines mesures définies par des riverains (espèces d'arbres à planter, localisation des haies). Au dos de cette lettre vous retrouverez un résumé de ces ateliers. Vous trouverez également un compte rendu plus détaillé en mairie et sur le site internet du projet, à l'adresse suivante : paudy.projet-eolien.com, rubrique : Documentation.

Je vous souhaite une bonne lecture et de belles fêtes de fin d'année !



Maiwenn Fabre

Cheffe de projets éoliens

RWE Renouvelables France

maiwenn.fabre@rwe.com

06 70 15 15 30

Les chiffres clefs du projet éolien des Pressoirs



5

éoliennes

Le projet sera composé de 5 éoliennes de 180 mètres de hauteur en bout de pale. Le potentiel estimé au lancement du projet était de 4 à 6 éoliennes de maximum 200 mètres en bout de pale.



25 à 28,5

MW

La puissance totale installée sera comprise entre 25 et 28,5 MW, soit une puissance unitaire comprise entre 5 et 5,7 MW.



14 400

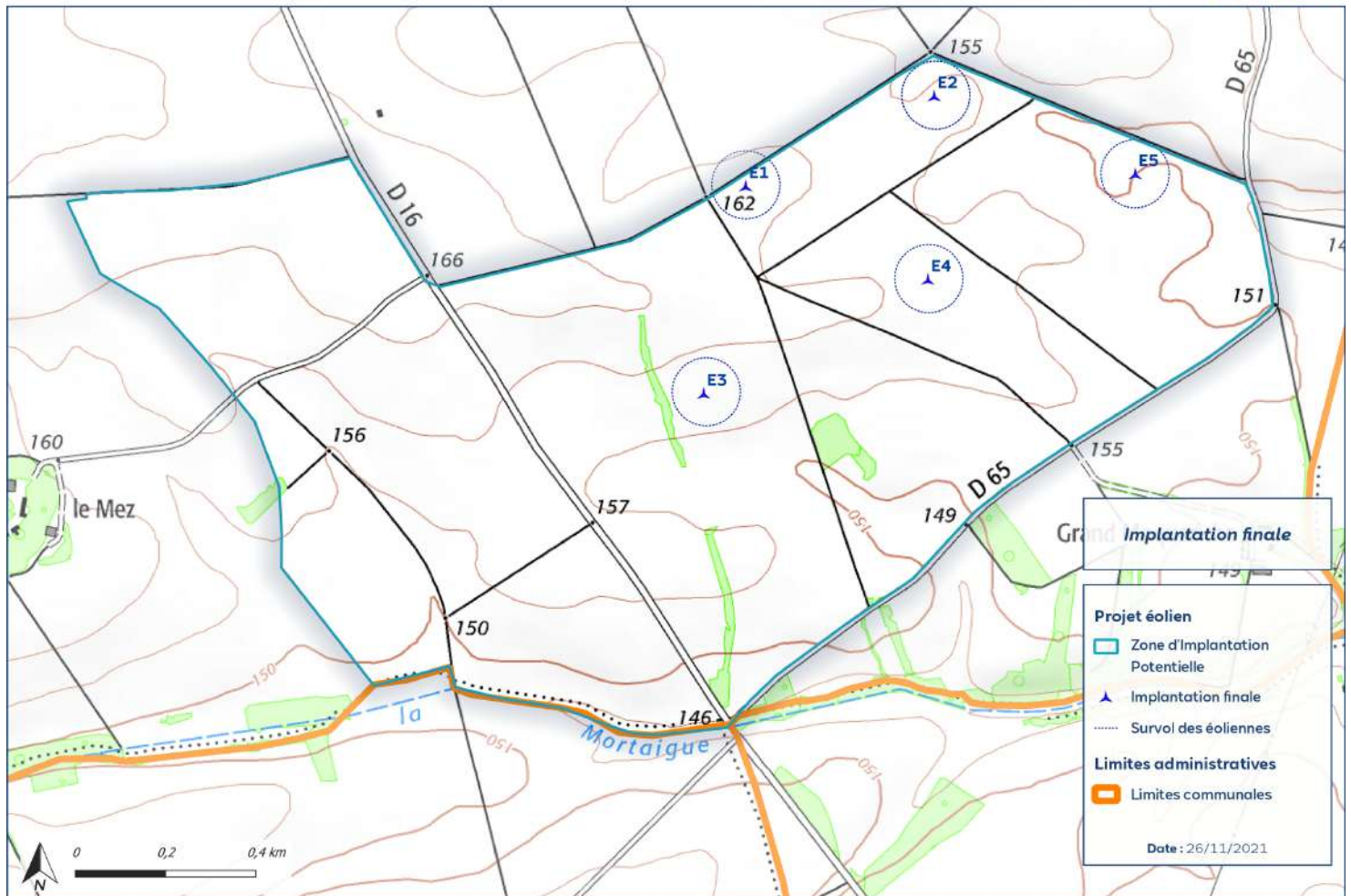
foyers

Environ 14 400 foyers pourront être alimentés par le parc éolien (chauffage électrique compris), soit 57GWh de production minimale annuelle.

L'implantation du projet éolien

PROJET EOLIEN DES PRESOIRS

RWE



La zone d'implantation du projet éolien des Pressoirs



Le choix définitif de l'emplacement des éoliennes dans la zone de projet résulte des études des différents enjeux locaux (voir les pages suivantes). Les enjeux identifiés par les bureaux d'études ont dirigé les scénarios d'implantation vers la partie Nord-Est de la zone pour s'éloigner (entre autre) :

- au Sud du ruisseau de la Mortaigne, autour duquel de nombreux habitats particuliers et enjeux faune-flore sont identifiés ;
- à l'Ouest de l'axe de visibilité directe avec le donjon de Paudy plus au Nord, particulièrement depuis la D16 en venant de Giroux.

L'implantation finale est un quinconce de 5 éoliennes (2 lignes parallèles de 2 et 3 éoliennes chacune), dont les alignements devraient permettre une meilleure insertion paysagère. Les infrastructures annexes (chemins, postes de livraison, etc.) seront également positionnées de sorte à limiter leur impact vis-à-vis des enjeux identifiés sur la zone.

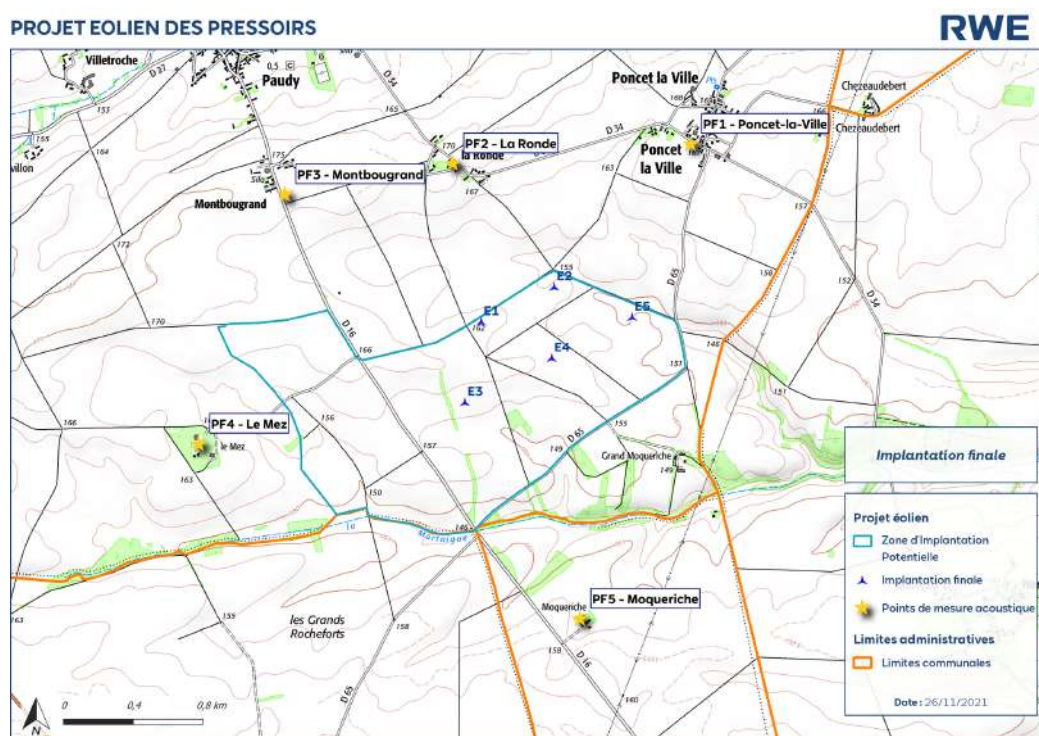
La zone d'implantation potentielle (ZIP), en bleu sur la carte ci-dessus, a fait l'objet d'une mutualisation foncière. Tous les propriétaires et les exploitants participant au projet pourront bénéficier d'une indemnisation, proportionnelle à la surface des parcelles concernées dans la ZIP, et ce même si aucune infrastructure du projet n'est installée directement sur leur parcelle. Cette mesure permet de répartir les indemnités pour les propriétaires et les exploitants de la ZIP.

L'étude acoustique

Au mois d'avril 2021, le bureau d'études spécialisé Sixense a installé 5 sonomètres à l'extérieur d'habitations parmi les plus proches de la zone étudiée à Paudy, pour une campagne de mesures de 4 semaines.

L'objectif était d'effectuer un relevé du niveau sonore existant, mesuré en décibels : dB(A), toutes les 10 minutes, 24/24h durant une période suffisamment longue pour déterminer le niveau de bruit dit résiduel (à l'état initial, sans la présence d'éoliennes). Ces données seront corrélées avec le vent mesuré par le mât (vitesse et direction).

Par la suite, à partir des données des constructeurs sur les modèles d'éoliennes envisagés, et de l'implantation proposée, il sera possible de modéliser l'émergence sonore du futur parc, par rapport au bruit ambiant. En cas de dépassement de la réglementation (émergence autorisée), il serait alors nécessaire de brider les éoliennes pour qu'elles ne gênent pas le voisinage.



Quel est le bruit d'une éolienne ?

Le bruit émis par une éolienne provient de deux sources : les bruits mécaniques, à l'intérieur de la nacelle et le bruit de l'air brassé par les pales. Ce bruit n'est pas proportionnel à la hauteur ni à la puissance d'une éolienne, pour deux raisons :

D'abord parce que les constructeurs d'éoliennes ont considérablement amélioré la dimension acoustique de la machine : les nacelles ont été insonorisées de l'intérieur, et les composants les plus bruyants remplacés par des équivalents plus silencieux.

Par ailleurs, la forme des pales a également évolué et des serrations sont désormais ajoutées. Inspirées par la forme des ailes des rapaces, les serrations sont un dispositif en "dents de scie" fixées sur le bord des pales. Elles adoucissent leur pénétration dans l'air, et réduisent notablement la puissance sonore et la propagation dans l'atmosphère. Des serrations sont par exemple présentes sur les éoliennes installées en 2018 au sud de Vœu.

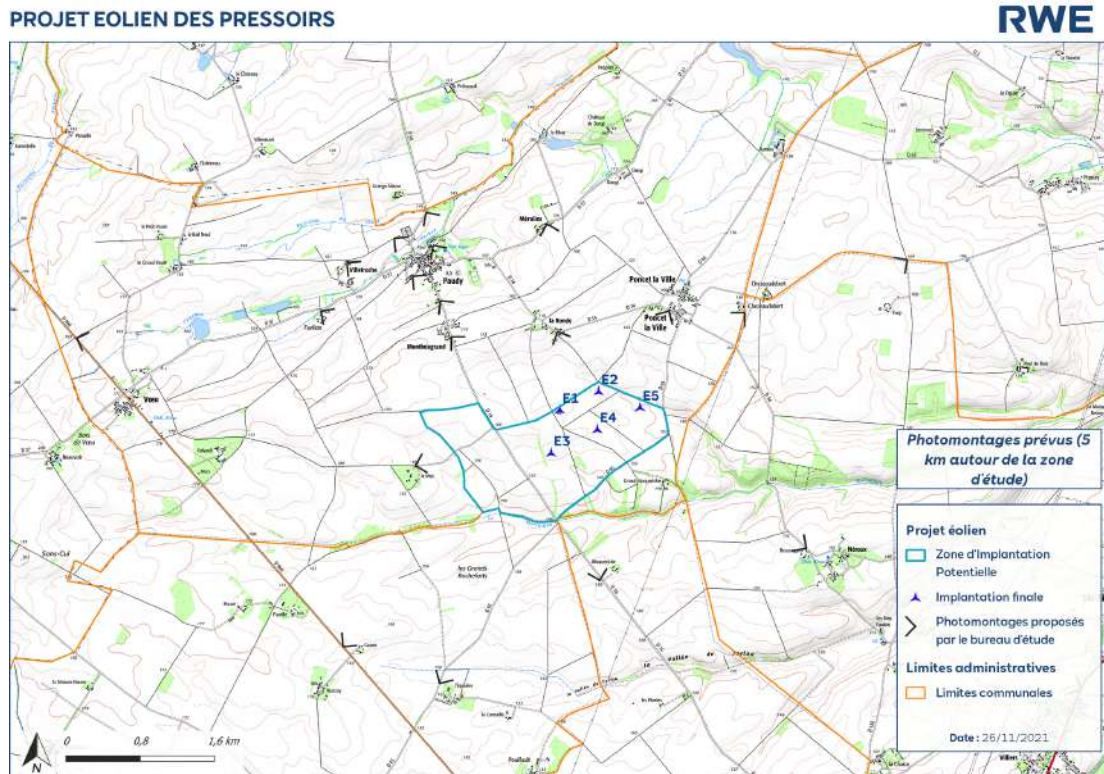
Enfin, une éolienne de grande taille tourne moins vite, ce qui réduit le nombre de fois où la pale passe devant le mât et produit ce bruit aérodynamique. Autant de facteurs qui expliquent qu'une éolienne récente soit moins bruyante qu'une ancienne, bien que plus haute et plus puissante.

L'étude paysagère

Une étude d'impact étudie la faisabilité du projet éolien au regard de ses incidences sur le paysage et le patrimoine. Celles-ci sont analysées depuis les abords de la zone d'étude, mais aussi de secteurs plus lointains. Le bureau d'études Enviroscop a donc déterminé des zones, selon l'envergure du projet et les spécificités du paysage local (relief, boisements, patrimoine remarquable,...). Au sein des aires d'études ainsi définies ont été déterminés les enjeux (valeurs intrinsèques) et sensibilités (risques d'impacts potentiels) au regard du projet éolien à développer, et ainsi les emplacements des photomontages à réaliser (voir carte ci-dessous).

Le bureau d'études Enviroscop a porté une attention particulière aux différents enjeux suivants :

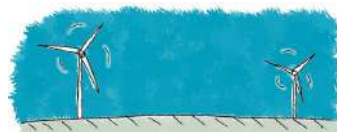
- la saturation et le contexte éolien présent ;
- la cohérence du parc éolien depuis la Tour Blanche d'Issoudun ;
- la cohérence du parc éolien depuis les itinéraires touristiques locaux ;
- l'évitement des effets de surplomb sur le donjon de Paudy.



Quarante photomontages seront réalisés, afin d'évaluer les impacts potentiels du projet éolien. Ceux-ci seront à analyser différemment selon que les vues sur les éoliennes soient pleines, filtrées par la végétation ou tronquées par le relief.

La sensibilité d'un monument historique s'appréciera, elle, selon qu'il soit ou non en covisibilité avec les éoliennes depuis un point de vue, ou que les éoliennes soient visibles depuis ce monument.

Ces photomontages seront réalisés sur la base de l'implantation finale, durant l'hiver 2021/2022.



Vue ouverte



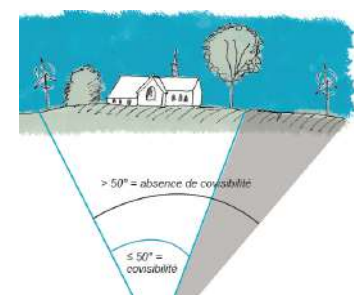
Vue tronquée par le relief



Vue filtrée par la végétation



Visibilité depuis un monument



Covisibilité si les éoliennes se superposent avec le monument ou sont visibles dans un même champ de vision (angle < 50°)

L'état initial de l'étude faune - flore

Lancée en décembre 2019, l'étude faune - flore est la plus dense puisqu'elle couvre un cycle biologique complet des espèces. Le bureau d'études IEA a réalisé des sorties d'observation sur le territoire afin d'inventorier les espèces présentes. Ces inventaires permettent de déterminer la sensibilité du site, d'identifier des habitats naturels sur la zone, de définir les scénarios d'implantation, et d'élaborer des mesures pour proposer un projet de moindre impact environnemental. 32 sorties ont été effectuées, 2 concernent la flore et les habitats, 17 concernent l'avifaune et 13 concernent les chauves-souris (12 sorties de nuit et 1 de jour).

Premiers résultats de l'expertise avifaune :

Pour couvrir l'intégralité du cycle biologique, les sorties ont été effectuées durant les différentes périodes de vie des espèces : la période d'hivernage, la période de migration pré-nuptiale (mars - avril), la période de nidification (mai - juin) et la période de migration post-nuptiale. Voici les conclusions du rapport du bureau d'études IEA.

Période de nidification

Au cours de la période de reproduction 39 espèces ont été recensées dans l'aire d'étude immédiate dont 17 espèces patrimoniales protégées pour la plupart. Parmi les espèces à enjeux modérés, on retrouve :

L'Oedicnème criard



La Linotte mélodieuse



Le Bruant jaune



Période de migration pré-nuptiale

Au cours de la période de migration pré-nuptiale 40 espèces d'oiseaux ont été répertoriées dont 4 sont considérées comme patrimoniales : le Busard Saint-Martin, l'OEdicnème criard et :

La Grue Cendrée



Le Pluvier Doré



Période de migration post-nuptiale

Au cours de la période de migration postnuptiale, 50 espèces d'oiseaux ont été répertoriées dont 7 sont considérées comme patrimoniales : La Grue cendrée, le Pluvier doré, le Busard Saint-Martin et :

L'Élanion blanc



Le Busard des roseaux



Période hivernale

En période d'hivernage, 25 espèces ont été observées sur la zone d'étude immédiate, comme le Busard Saint-Martin :

Le Busard Saint-Martin



La concertation et la communication

Le projet éolien change de nom !

Les élus du conseil municipal de Paudy ont choisi un nouveau nom pour le projet éolien. Après plusieurs propositions, le nom retenu est :

Le projet éolien des Pressoirs

Ce nom fait référence aux anciennes vignes présentes sur la zone du projet.

Vous retrouverez dorénavant ce nom sur les prochaines lettres d'information. Toutefois, l'adresse du site internet reste inchangée, vous retrouverez les actualités et les caractéristiques du projet à l'adresse : paudy.projet-eolien.com.

Retour sur les ateliers de concertation !

Le 11 juin dernier, l'équipe projet RWE Renouvelables France a organisé un atelier ouvert à tous les habitants de Paudy sur les mesures d'accompagnement. Ces mesures volontaires de la part de RWE sont à co-construire avec le territoire. Elles peuvent être en lien avec le paysage, l'amélioration du cadre de vie des habitants du territoire, la protection de la biodiversité et la transition énergétique locale. Une dizaine de participants sont venus faire des propositions de mesures qui sont dorénavant étudiées par les bureaux d'études indépendants en charge de l'évaluation des impacts. Nous aurons leur retour en début d'année 2022.

Un deuxième atelier, fin août, associant la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Indre et des chasseurs de Paudy, a permis d'affiner certaines mesures (choix de la localisation de haies, choix des espèces d'arbres et de haies à planter). Le compte rendu de l'atelier est disponible en mairie et sur le site internet du projet, à la rubrique : Documentation.



Ci-dessous nous vous donnons quelques exemples de mesures proposées par les habitants - leur mise en place dépendra de l'avis des bureaux d'études et de leur priorisation :

Population et cadre de vie :

- aménager la zone d'accueil de l'étang (éclairage et aire de camping-car) ;
- sécuriser les entrées des hameaux de Montbougrand et Poncet, afin de limiter la vitesse des voitures traversant les hameaux ;
- enfouir le réseau électrique à Poncet.

Amélioration énergétique :

- remplacer la chaudière à fioul desservant les bâtiments communaux (mairie, école, salle des fêtes) ;
- installer une borne de recharge électrique avec un contrat Planète Oui et faire une zone de covoiturage.

Aménagement paysager :

- installer des arbres variés avec des panneaux pédagogiques sur les chemins d'accès aux éoliennes (Parc éolien de Paudy) ;
- rénover l'extérieur de l'église ;
- aménager le chemin de randonnée longeant la D27 entre Paudy et Voëu ;
- aménager la Mortaigue.

Biodiversité :

- planter des haies et arbres hauts ;
- proposer une bourse aux arbres avec un suivi des arbres plantés à l'entrée de Paudy et des hameaux.